



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

N°44 Octobre - Novembre - Décembre 2008



***Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE***



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Sommaire n° 44

Octobre - Novembre - Décembre 2008

❖ <i>Editorial – Ten Geleide</i>	1-2	❖ <i>Le saviez-vous ?</i>	
❖ <i>La vie de l'Aiace Belgique</i>		• <i>Site internet de la Section Belgique</i>	17
• <i>Le Conseil d'administration au travail</i>	3	• <i>Une prise en charge pour tous</i>	20
• <i>Les coulisses de "Culture et Loisirs"</i>	4	• <i>Bazar de Noël</i>	21
• <i>Le dimanche à la campagne</i>	6	• <i>Union Dramatique et Philanthropique</i>	22
• <i>De Berlin à Dresde</i>	7	• <i>Deutsche Theatergruppe der EU</i>	23
• <i>Nutrition et santé</i>	8	❖ <i>Courrier des lecteurs</i>	
❖ <i>Quelques questions européennes</i>		• <i>A propos du programme Esprit</i>	24
• <i>Comment les citoyens vivent l'Europe</i>	9	• <i>A propos du traité de Lisbonne</i>	24
• <i>"No thanks", le référendum irlandais</i>	12	• <i>Ouvrage relatif à l'Europe</i>	25
• <i>Bronislaw Geremek nous quitte</i>	14	• <i>Cours d'archéologie et sur l'art</i>	25
• <i>L'Europe plus démocratique ?</i>	15	• <i>Exposition de peinture</i>	25
		❖ <i>Rions un peu</i>	

Ont participé à ce numéro : Y. Demory, J.-P. Dubois, D. Guggenbühl, P. Loir, J.-B. Quicheron, M. Tamigniaux, A. Vanhaeverbeke

Bulletin gratuit diffusé aux membres

L'Ecrin a été envoyé pour tirage le 17 septembre 2008

L'Ecrin et ses acteurs :

Directeur de la publication : André Vanhaeverbeke, Président de la Section Belgique

Rédacteur en chef, maquette et mise en forme : Jean-Bernard Quicheron

Autres membres du Comité de rédaction : Yvette Demory, Philippe Loir et D. Guggenbühl

Imprimé dans les ateliers de la Commission européenne.

Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 - 5410

Retrouvez-nous sur : http://www.aiace-be.eu/BE_ecrin.htm



Editorial



La place des anciens dans la Cité

La place des Anciens dans les sociétés humaines a varié et varie encore selon les cultures, les périodes. Les sociétés africaines les vénèrent, et ils y gardent pouvoir et prestige. Ainsi, quel est l'homme qui n'a pas rêvé d'être ce polygame sénégalais qui, à 60 ans et portant son bedon, doté d'un petit capital, prend, avec l'appui de sa famille, une jeune 3^{ème} épouse de 18 ans, ravie de trouver un si beau parti. Le Pacifique, du moins pour ce qu'on a pu en voir au cinéma, est moins flamboyant. Ainsi sur certaines îles, le souci de survie, mène à l'établissement d'une relation entre le droit à la vie, et une certaine utilité matérielle pour le groupe social. Ce sont les vieux qu'on fait grimper au sommet des cocotiers, qu'on secoue violemment. S'ils décrochent et tombent, c'est qu'ils ne peuvent plus être utiles et qu'il est temps d'aller rejoindre les aïeux. S'ils résistent, ils ont droit à un sursis jusqu'à l'année suivante, où l'on recommencera l'exercice.

Dans nos sociétés urbanisées, où la famille est éclatée, on tend à évoquer ce dernier modèle même si, faute de cocotiers, il faudra trouver d'autres variantes. On en est du moins à ce poser la question de la charge trop lourde représentée par ces vieux qui ne veulent plus mourir à temps. Facile à comprendre lorsqu'on se rappelle que Bismarck avait fait fixer l'âge de la retraite à 60 ans, parce qu'il correspondait grosso modo à l'espérance de vie de l'époque ! On est loin aujourd'hui de cette coïncidence. Ainsi, par exemple à la Commission, cette espérance, post retraite, est passée à plus de vingt années. Notre société a donc un gros problème, qu'on ne peut limiter uniquement à une question de financement des retraites. On subodore une question plus existentielle, qui est celle des relations, d'équilibre entre générations. Qui est aussi celle de la justification du rôle des aînés dans la société. On doit mettre une sourdine à l'expression de droits moraux au bien-être des vieux, à celle du recouvrement par le retraité d'une liberté totale, après la galère de la vie professionnelle. L'aîné doit pouvoir établir qu'il sert encore à quelque chose.

Et c'est ce qui m'amène à notre Association des Anciens. Peut-elle être simplement un club de bien-être, soucieux avant tout de loisirs et culture et de défense d'intérêts sectoriels ? Ou bien doit-elle s'insérer dans les préoccupations, les politiques de notre temps ? Comment par exemple renforcer le pouvoir de négociation des retraités, et ce pas seulement au niveau de la Commission, mais de celui de l'Europe dans son ensemble. Dans notre monde démocratique, où le pouvoir appartient à la majorité, les plus de 60 ans représentent déjà, grosso modo, 20 % de la population totale.

Un aspect important concerne le maintien en activité des retraités au-delà de l'âge de la pension, soit dans leur ancien métier soit dans un autre. Les formules sont connues : flexibilité dans la détermination de l'âge de prise de pension, en fonction de la pénibilité du travail, ou maintien partiel en activité, bénévolement ou non. Etonnamment, à la différence des Américains, la Commission n'a jamais envisagé cette possibilité. D'où l'intérêt de l'initiative prise par un groupe d'Anciens des Services Extérieurs de la Commission de proposer leurs services pour couvrir bénévolement des domaines qui sont mal ou peu exploités aujourd'hui. Initiative d'autant plus intéressante que les recrutements ont tendance à se contracter. En bref, il faut que les Anciens dans notre société soient vus comme un atout, et non simplement comme une charge. En toute hypothèse, il faudrait que notre groupement s'intéresse à cette problématique et y participe. Que ceux qui y ont réfléchi se manifestent, notamment dans le cadre du Forum que l'Aiace ouvrira bientôt.

André Vanhaeverbeke
Président



Ten geleide



Plaats van de ouderen in de samenleving

De plaats van de ouderen in de menselijke samenlevingen was wisselend en wisselt nog naar gelang de culturen, de periodes. De Afrikaanse samenlevingen vereren ze, en zij behouden daarin macht en aanzien. Want welke man heeft er niet van gedroomd die Senegalese polygaam te zijn, die met 60 en een buikje, voorzien van een klein kapitaal, met steun van zijn familie, er een jonge 3^{de} vrouw van 18 bijneemt, die dol blij is zo'n goede partij te vinden. In het gebied van de Stille Oceaan gaat het er wat minder joyeus aan toe, althans volgens wat we ervan op de film hebben kunnen zien. Zo leidt op sommige eilanden de overlevingsdrang tot het leggen van een verband tussen het recht op leven en een bepaald materieel nut voor de groep. Het zijn de ouderen die tot bovenin de kokospalmen moeten klimmen, die dan hevig geschud worden. Als ze loslaten en vallen kunnen ze niet meer nuttig zijn en is het tijd de voorouderen te vervoegen. Als ze volhouden krijgen ze uitstel tot het volgende jaar en dan begint men opnieuw.

In onze verstedelijkte maatschappijen met hun uiteengevallen families is men geneigd het laatste model aan te halen, zelfs indien er, bij gebrek aan kokospalmen, andere varianten gevonden moeten worden. In ieder geval stelt men zich de vraag wat men aan moet met de al te zware last van die grijsaards die niet meer tijdig oprassen. Makkelijk te begrijpen als men bedenkt, dat Bismarck de pensioenleeftijd op 60 jaar had laten vaststellen, omdat dat grosso modo overeenkwam met de levensverwachting van die tijd! Nu valt dit bij lange na niet meer samen. Zo is, bij voorbeeld, bij de Commissie die post-pensioenverwachting tot meer dan twintig jaar gestegen.

Onze maatschappij heeft dus een groot probleem, dat men niet alleen mag beperken tot een kwestie van financiering van de pensioenen. Men voelt al aankomen, dat het hier meer om een existentiële vraag gaat, namelijk die van de verhouding, het evenwicht tussen de generaties. Tevens die van de verantwoording van de rol van de ouderen in de samenleving. Men moet een wat gematigder toon aanslaan bij de verkondiging van de morele rechten van de ouderen op welzijn, op het herwinnen van totale vrijheid door de gepensioneerde na al zijn gezwoeg in het beroepsleven. De oudere moet kunnen aantonen, dat hij nog ergens toe dient.

En dat brengt mij bij onze Vereniging van oudgedienden. Kan deze enkel een club voor het plezier zijn, bovenal gericht op vrijetijdsbesteding en cultuur, en behartiging van sectoriële belangen? Of moet zij zich mengen in de bekommernissen en beleidsvormen van onze tijd? Hoe kan men, bij voorbeeld, de slagkracht der gepensioneerden bij onderhandelingen vergroten, en dat niet alleen bij de Commissie, maar in heel Europa? In onze democratische wereld, waarin de macht bij de meerderheid berust, vertegenwoordigen de 60+ers grosso modo al 20% van de totale bevolking.

Een ander aspect betreft het in functie blijven van de gepensioneerden ook na de pensioengerechtigde leeftijd, hetzij in hun oude vak, hetzij in een ander. De formules zijn bekend: flexibele pensioenleeftijd volgens de zwaarte van het werk, of gedeeltelijke activiteit, al dan niet vrijwillig. Vreemd, dat de Commissie nooit aan deze mogelijkheid gedacht heeft, die de Amerikanen wel kennen.

Vandaar het belang van het initiatief van een groep gewezen ambtenaren van de Buitendiensten van de Commissie hun diensten aan te bieden om vrijwillig die domeinen te bestrijken, die tot nu weinig of niet aan bod kwamen. Dit initiatief is des te interessanter omdat er een tendens naar geringere aanwerving bestaat.

Kortom, de ouderen in onze samenleving zouden als een troef moeten worden gezien, en niet alleen als een last. Hoe dan ook moet onze vereniging zich voor deze problematiek interesseren en er bij betrokken worden. Laten diegenen, die hier over nagedacht hebben, hun stem laten horen, met name binnen het Forum, dat de IVOEG weldra zal openen.

*André Vanhaeverbeke,
Voorzitter*



❖ La vie de la section Belgique de l'Aiace

- **Le Conseil d'administration de la section Belgique au travail**



Sous la direction d'André Vanhaeverbeke, son nouveau président, le Conseil d'administration assure la continuité des missions qu'il s'est assignées et entend moderniser et améliorer ses méthodes.

A présent, Mari-Carmen Perez a pris les rênes du Secrétariat avec détermination : la tâche n'est pas aisée car il y a mille choses à faire.

Thérèse Detiffe et Yvette Demory font face allègrement à une recrudescence d'intérêt pour les activités de tous genres qu'elles organisent. Cela les encourage à multiplier leurs performances ! Et Philippe Loir constate que nos membres sont satisfaits de leur existence puisque la demande d'aide sociale est en baisse. Il faut dire que beaucoup de questions sont résolues via le téléphone ou le courriel par notre efficace «Help desk» social : Isabelle Maes. Le système d'assistance mis sur pied fonctionnant parfaitement, n'hésitez pas, en cas de souci, à l'appeler (02.295.38.42).

Le Trésorier Gilbert Lybaert, avec une conscience professionnelle exemplaire, gère quotidiennement la comptabilité de la section d'une main de fer, analysant scrupuleusement chaque dépense.

Quant à Jean-Bernard Quicheron, le rédacteur en chef de l'Ecrin, c'est avec bonheur et un savoir-faire de pro qu'il prend en main périodiquement l'élaboration et la mise en page de notre revue. Il est aidé, dans la sélection et la rédaction des articles, par un groupe de rédaction (Daniel, Philippe, Yvette) qui se réunit régulièrement.

Louis Bellemin est maintenant le chef de file du groupe «AASEC» (Association des Anciens des Services Extérieurs de la Commission) dont le but est de trouver parmi eux des bonnes volontés qui assureraient par exemple, par le biais de conférences, la promotion de l'image de l'Europe. Cette initiative pourrait être étendue à tous les anciens de la Commission. Il s'agit là d'un article de nos statuts qui a été un peu négligé faute de volontaires.

Toutes les réunions des services de la Commission où sont discutées les questions ayant trait à notre pension sont suivies par Ludwig Schubert qui nous tient régulièrement au courant de façon à ce qu'une information éventuelle soit répercutée immédiatement auprès de nos membres le moment venu.

Le «Help desk informatique» est assuré par Margarethe Braune (devenue entre temps «Madame Astuces», ceci en relation avec les «astuces» qu'elle présente sur notre site). Nombreuses sont les demandes d'aide ou de dépannage qui lui parviennent !

La question des «maisons de repos» est maintenant entre les mains de Eliane Van Tilborg. Le dossier «Green Square» est à l'arrêt et sera repris en septembre lorsque les autorités communales



d'Auderghem se seront prononcées. Parallèlement, elle reçoit des courriers d'investisseurs potentiels dans ce domaine qu'elle rencontre afin d'examiner leurs propositions.

Giangaleazzo Cairoli, Ian Collisson et Robert Schochaert, quant à eux en charge de dossiers pratiques (assurances, sélection de maisons de soins et aide sociale ponctuelle), sont en contact permanent avec le secrétariat et toujours disposés à répondre favorablement à une urgence quelconque.

Des réunions de tous genres émaillent encore la vie des membres du CA qui y prennent part suivant leurs intérêts, sans oublier les séminaires de préparation à la retraite» organisés par les diverses institutions européennes pour présenter l'AIACE et sa raison d'exister.

Yvette Demory

- **Dans les coulisses de "Culture et Loisirs"**



Thérèse Detiffe et Yvette Demory

Qu'il est agréable à Zaventem de trouver sur place une représentante de l'AIACE qui vous remet votre billet pour un beau voyage dont vous n'avez pas eu besoin de vous préoccuper et de vous retrouver dans l'environnement amical d'anciens collègues. C'est confortable d'arriver au dernier moment au théâtre et de recevoir son billet sans avoir dû se livrer aux ennuyeuses démarches de la réservation ! C'est le service formidable qu'apporte aux membres de l'Association le groupe "Culture et Loisirs" dont le succès ne se dément pas auprès des membres de l'Association. En 2007, 1.400 inscriptions ont été enregistrées pour des activités aussi variées que la descente du Danube, la visite de l'Egypte, la découverte de Dresde, une croisière sur l'Adriatique, la visite de la maison de la franc-maçonnerie ou un spectacle de théâtre à Bruxelles...

Derrière cette activité se trouvent les deux têtes chercheuses infatigables de nos plaisirs, Thérèse Detiffe et Yvette Demory. Elles ont toutes les deux le goût du voyage et aiment partager leur passion. Chacune a sa façon spécifique d'aborder les voyages, aussi chacune organise ses voyages d'une manière indépendante. Leur récompense pour tout le travail et les responsabilités qu'elles assument depuis des années, c'est le bonheur de partager leurs découvertes et de voir la joie et le sentiment de reconnaissance dans les yeux des participants. Alors elles doivent être gâtées à entendre les sentiments de satisfaction et l'enthousiasme des participants !

Thérèse Detiffe est arrivée à l'Association en 1992 alors qu'il n'y avait que 500 membres à l'Association. Elle a été une pionnière en organisant elle-même un voyage en Champagne pour 80 personnes. Puis, comme l'activité d'organisateur de voyage est protégée et nécessite une



licence, elle a travaillé avec une guide professionnelle. Et les voyages ont succédé aux voyages jusqu'à sa rencontre avec Croisi-Europe qui a permis d'inaugurer avec un grand succès les croisières sur les grands fleuves européens, le Rhin, le Danube, la Seine, le Rhône, le Guadalquivir, le Tage... chaque fois ce sont jusqu'à 160 participants enthousiastes qui emplissent les bateaux. Elle a aussi la volonté de rassembler les collègues dans des activités de loisirs conviviales pour que tous, y compris les plus isolés, puissent se retrouver et évoquer les bons souvenirs. Les occasions de rencontres sont maintenant nombreuses : goûters de Noël, devenus déjeuners et dîners dansants très appréciés, barbecue du mois d'août, théâtre, conférences et balades à pied du club de marche.

Yvette Demory s'occupe de "Culture et loisirs" depuis 2002. Elle y est arrivée avec une expérience de voyages acquise avec les "Globe Trotters" et au Carrefour européen. Pour elle voyager est toute une philosophie, c'est découvrir l'autre, l'étranger et à travers cette expérience de rencontre, se découvrir soi. Elle commence ses projets de voyage par une recherche documentaire assidue et la lecture des guides pour repérer des endroits intéressants, pas forcément connus du grand public, où elle pourrait entraîner les membres de l'Association pour de nouvelles découvertes. Elle soumet ses idées à une agence de voyage en qui elle a confiance pour s'assurer que son idée est réalisable, et elle lance l'affaire.

C'est ainsi qu'elle a entraîné à plusieurs reprises des groupes de l'AIACE découvrir Dresde et l'ancienne Allemagne de l'Est (avec le soutien précieux de Gisela Scheuer) et l'Emilie Romagne en Italie. Elle cherche également à faire mieux connaître la Belgique en dehors des sentiers battus. Elle est à l'affût d'expositions artistiques à Paris, Londres, Bruxelles pour des découvertes originales et enrichissantes.

Avoir des idées et lancer des projets n'est pas suffisant, la réalisation doit suivre. Dans ce domaine, Thérèse et Yvette ne pourraient rien réaliser sans le soutien permanent et responsable qu'elles trouvent au secrétariat de l'Association. Il faut d'abord établir les programmes, qui sont exposés régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration, les envoyer aux 3.000 membres, recueillir les inscriptions, les confirmer. Dans ce processus, le trésorier Gilbert Lybaert joue un rôle clef, il doit enregistrer les centaines de paiement, acomptes, soldes et suppléments que génère chaque activité. C'est un travail considérable et méticuleux qui nécessite sa présence prolongée au secrétariat plusieurs jours par semaine. A côté de lui et avec Thérèse et Yvette, la permanente Isabelle et les précieuses bénévoles répondent au téléphone, donnent des informations, cherchent des places disponibles, enregistrent les changements et désistements pour que tout le monde soit content et que les activités affichent complet. Du travail professionnel fait par des bénévoles. Chapeau !

Dans tout cela, nous les bénéficiaires, les consommateurs, nous avons aussi droit à nos félicitations. Les organisatrices disent que nous sommes de bons clients, disciplinés et courtois et que le bon esprit que nous apportons contribue au succès des activités. Alors, bravo à tous !

Philippe Loir



- **Le dimanche à la campagne,
le 10 août 2008**



Daniel



André

Après bientôt 40 ans d'existence, la section Belgique de l'AIACE a beaucoup évolué et l'on constate ces 3 dernières années une tendance à se transformer insensiblement en un club d'amis. Les activités organisées sont en effet chaque fois une invitation à se rencontrer de plus en plus régulièrement, ce qui finit par créer des liens. Et les voyages qui nous rassemblent pendant plusieurs jours sont source de profonde amitié.

Sensible au côté social de sa mission, la section, en la personne de Thérèse Detiffe, n'hésite pas à créer l'événement en organisant d'importants déplacements de membres comme ce grand barbecue qui a réuni 100 personnes au Centre omnisport d'Overijse.

Les deux présidents (l'ancien et le nouveau dont c'était l'anniversaire) ont accueilli les invités. Si le temps ne prêtait pas à rire, la joie était dans les yeux et au fond du cœur de se revoir en plus ou moins bonne forme, car personne n'est à l'abri de ces brusques accès de mal être qui nous surprennent insidieusement...

L'apéritif fut consommé en musique, animé talentueusement par un accordéoniste. Puis, les convives se ruèrent en bon ordre vers les tables sur lesquelles le personnel d'Eurest avait harmonieusement disposé les plats. Le décor et les couleurs invitaient à la dégustation et l'on n'hésita guère à garnir l'assiette.

Le temps du dessert (très attendu) fut également un moment délicat car des dizaines de gâteaux aux multiples formes et composants nous tentaient terriblement. On aurait aimé un personnel plus disponible pour nous offrir à table la tasse de café traditionnelle. Hélas, la mécanique ayant pris le pas sur le convivial, c'est la machine qui le distribuait...

Des pas de danse furent engagés à l'initiative de Jeanine Devos qui, avec l'accordéoniste, n'hésita pas à se lancer dans l'animation de fin d'après-midi à la grande joie de tous.

Yvette Demory



De Berlin à Dresde

13-20 Juin 2008



*Accourus à Berlin et Dresde
Nous avons eu soleil et pluie.
Mais nous connaissons le remède :
Bonne humeur, chapeau, parapluie.*

*De ces villes ressuscitées
Où des souvenirs se réveillent,
Je ne saurais pas tout citer,
Car il y a trop de merveilles !*

*De tous côtés cherche ma plume !
Par où doit-elle commencer ?
Il faut bien que je me résume,
Je ne voudrais pas vous lasser !*

*À Berlin, c'était un peu court
Reichstag, tour de ville, Opéra,
Gendarmenmarkt et Brandebourg,
Églises, livres, chocolat,*

*Au Spreewald, pays de verdure,
Dans la sorabe Lübbenau,
Sur les canaux, sous les ramures,
C'était beau, dans notre bateau !*

*Au pays d'Auguste le Fort
Nous avons vu de beaux châteaux,
De grands parcs, la verte nature.
Et flâné sur l'Elbe en bateau.*

*Semperoper, musées, Zwinger,
La Voûte Verte et ses trésors
À nos regards se sont offerts :
Cristaux, diamants, émaux et or,*

*Tableaux, meubles, bijoux, ivoires,
Et, cerise sur le gâteau,
Dans une vitrine on peut voir
Des sculptures sur son noyau.*

*Königstein et son puits sans fin,
Son fort assis sur les falaises
Et la surprise du matin :
Quelques notes de Marseillaise !*

*Le château «chinois» de Pillnitz,
Bastei avec ses marionnettes,
Et les jardins de Grossedlitz
Qui virent passer tant de fêtes.*

*À Meissen, les porcelaines
Avec les deux épées croisées.
Albrechtburg, atteint avec peine,
Ce château étant haut perché.*

*Moritzburg, son jardin tout vert
Et Görlitz aux belles maisons,
L'orgue aux soleils et le concert
Qui nous ravit de ses beaux sons.*

*À l'Opéra, "pour la Bohême",
Certains d'entre nous ont pleuré
Avec Mimi malade et blême.
Mais c'était beau et bien chanté,*

*Nous voici rentrés au logis,
Heureux de ces jours où, ensemble
On a bien vu et bien appris.
Et chacun peut dire, il me semble :*

*Merci de nous avoir offert
Ce séjour parfois émouvant,
Aux aspects variés et divers,
Et toujours très intéressants.*

*Et maintenant ? À très bientôt ?
Quelque part, à Bruxelles ? Ailleurs ?
Mais ne nous en faisons pas trop ..
Car ce sera encore meilleur !*

de SAXE(L) Monique



- **Nutrition et santé**

Rencontre avec Nicolas Guggenbühl (), diététicien et nutritionniste, Brasserie du Van Maerlant, vendredi 6 juin 2008*

Ce fut une bien agréable soirée !

Dans un sympathique décor aux couleurs chaleureuses aménagé pour nous par le personnel de la Brasserie, et après l'apéritif, l'orateur nous présenta sa conception de l'alimentation saine qu'il conseille aux seniors. Avec l'âge, nous avons accumulé de mauvaises habitudes qui pour certains dérèglent le bon fonctionnement du corps et le poussent à prendre la forme de poire (pour les femmes) et de pomme (pour les hommes).

De manière très claire et avec beaucoup de simplicité et d'humour, Nicolas Guggenbühl nous a fait entrer dans son domaine de prédilection qu'est la nutrition, pour lui loin d'être un mystère impénétrable. En effet, il suffit de vouloir appliquer quelques règles de bonne conduite alimentaire, de respecter les proportions, de varier les aliments... et aussi de lire les étiquettes des produits emballés.

Ainsi, en partant de la considération que *la santé se construit et s'entretient jour après jour avec notre fourchette*, il insiste sur le fait qu'il est important de manger en fonction de nos besoins en privilégiant les aliments pauvres en calories et conseille de pratiquer chaque jour une marche rapide de 30 minutes au grand air.

Si un petit creux se présente, croquons un fruit, un légume cru ou cuit. Optons pour des huiles ou margarines riches en oméga 3 et consommons du poisson deux fois par semaine, des céréales ou des féculents à chaque repas et des légumineuses (lentilles, pois ou haricots secs, etc.). Préférons les produits peu ou pas raffinés et optons pour le pain complet ou gris.

N'invitons point le sel à table, mangeons moins salé et achetons *du sel qui porte la mention «iodé» plutôt que du sel qui ne l'est pas*

Sans exclure un verre de bon vin, buvons de l'eau, qu'il s'agisse d'eau en bouteille ou du robinet !

En collaboration avec le Chef de cuisine du Van Maerlant, Monsieur Guggenbühl avait composé un repas qui tenait compte de tous les éléments diététiques développés au cours de son exposé. Nous avons ainsi dégusté une entrée composée de légumes de saisons, un plat de poissons gras accompagné d'une fricassée de légumes aux fines herbes puis un gâteau à la rhubarbe en guise de dessert, accompagné d'un léger vin de Bordeaux

Yvette Demory

(*) www.monplannutrition.be du Ministère des Affaires sociales et de la Santé publique.



❖ Quelques grandes questions européennes

- **Comment les citoyens européens vivent-ils l'Europe au quotidien ?**



A. Lamassoure

On a souvent parlé de l'Europe des citoyens, de rapprocher le citoyen lambda de l'Europe, de celle qui est construite par les politiques. Les décideurs cherchent désespérément, surtout après le non irlandais au traité de Lisbonne, à combler le fossé qui les sépare des citoyens. Ces derniers souffrent de l'augmentation du prix du pétrole mais aussi d'une Europe qui ne règle pas leurs problèmes quotidiens tels que portabilité des droits à pension d'un pays à l'autre, non-reconnaissance de diplômes dans les faits en dépit du succès du programme d'échange Erasmus, inexistance du droit familial européen, etc.

Le vendredi 27 juin 2008, le député européen UMP Alain Lamassoure a rendu au chef de l'Etat français un rapport fort intéressant sur les difficultés des Européens les plus mobiles. Il dit entre autre : *"L'espace des citoyens en est encore au stade où en était celui des marchandises avant l'Acte unique de 1985 : les frontières sont abolies, mais d'innombrables obstacles rendent difficiles une vie harmonieuse dans cet espace commun"*.

Faisons un petit inventaire des problèmes en puisant dans le volumineux rapport de Monsieur Lamassoure¹ (188 pages) dont la lecture est loin d'être ennuyeuse, car son style est assez direct.

Le rapport² cerne en effet **quatre thèmes** où se concentrent les problèmes rencontrés par les Européens : la sécurité sociale, l'équivalence des diplômes, la portabilité des retraites, les conséquences familiales (divorces, gardes d'enfants, pensions alimentaires...). Parfois il s'agit d'un vide juridique, parfois la législation existe ou n'est pas appliquée ou bien le citoyen est mal informé.

On ne peut contester certaines réussites de l'Union européenne, par exemple la création de l'euro, la préférence européenne en matière de commerce extérieur. Il est vrai que chaque pays européen réalise les 2/3 de ses échanges avec ses autres partenaires de l'Union. Mais lorsque l'on parle de l'Europe des citoyens ou des hommes tout court, l'on s'aperçoit que le tableau n'est pas aussi flatteur. L'on est étonné d'apprendre que dans la plupart des Etats membres, parmi les étrangers, les non Européens sont deux fois plus nombreux que les Européens, que les échanges universitaires avec les autres continents sont plus nombreux qu'entre Européens. Enfin, chose à peine croyable, les grands médias nationaux accordent plus de temps d'antenne à la politique américaine et à la politique internationale qu'à la politique européenne.

Enfin, l'on s'étonne aussi de voir que les Européens vivant dans un autre pays de l'Union que leur pays d'origine rencontrent beaucoup de problèmes administratifs, par exemple pour le

¹ Rapport en 5 pages, idées essentielles <http://www.alainlamassoure.eu/liens/818.pdf>

² Version courte commentée http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?doc_n_id=387&arb_n_id=2



remboursement des frais médicaux, l'immatriculation de voitures achetées à l'étranger. D'ailleurs, les services compétents du pays d'accueil sont souvent mal informés à ce propos.

Enfin, le droit civil est le parent pauvre du droit communautaire. Le droit civil est souvent ressenti comme lié à l'histoire et à la culture de chaque pays. Ici, les Etats appliquent la subsidiarité. Or, les unions libres, nombreuses, les mariages ou contrats entre homosexuels, les transmissions de patrimoine, la garde des enfants en cas de séparation des parents, les cas d'incapacité peuvent se heurter, tantôt à une absence de toute solution juridique, tantôt à des conflits de droits ou de juges que les règlements communautaires actuels ne parviennent pas toujours à trancher.

Comme le dit Alain Lamassoure, les politiques vont devoir se pencher sur les humbles problèmes de la vie quotidienne des citoyens européens. Il va falloir innover car les droits de la personne ne se créent ni se s'appliquent comme le droit du commerce.

Voyons quelques domaines concrets :

Le transfert des droits à pension

Le Conseil est en train d'examiner le projet de **directive sur le transfert des droits à pension complémentaire** ; l'Allemagne est réticente parce qu'elle a peur qu'un texte trop exigeant décourage les employeurs de mettre en place de tels régimes qui, outre-Rhin, n'ont pas de caractère obligatoire ; au contraire, les Pays-Bas sont très ouverts.

Les différences entre les régimes de retraite (de base et complémentaires) entre les Etats membres créent des inégalités pour les travailleurs mobiles, même lorsqu'ils font toute leur carrière en Europe. En effet, chaque pays dans lequel le citoyen européen aura travaillé calculera sa retraite selon ses propres critères nationaux et paiera la retraite proportionnellement à la période travaillée sur son territoire.

Il y a enfin le problème des interruptions de carrière subies par les conjoints – généralement les femmes – qui démissionnent pour suivre leur conjoint migrateur. A tout le moins faudrait-il leur permettre de cotiser volontairement aux régimes de retraite de base et complémentaires du pays d'origine ou du pays d'accueil, en attendant de retrouver un emploi.

Emploi et mobilité

Quantitativement, la mobilité professionnelle reste anormalement faible : autour de 2% des Européens vivent dans un pays de l'Union différent de leur pays d'origine. Autre trait frappant : sur les 25 pays recensés dans l'étude d'Alain Lamassoure, les ressortissants des pays tiers étaient plus nombreux que les étrangers européens dans 21 des Etats membres. Les craintes d'invasion de plombiers polonais paraissent ridicules quand on constate qu'après trente ans de libre circulation des médecins, les ressortissants européens représentent à peine 1,6% de l'ensemble des professionnels de santé en France.

Cependant, les freins à la mobilité ne sont pas tous dus aux difficultés d'application du droit communautaire. La langue, le logement, l'emploi du conjoint, la scolarité des enfants, la myopie de beaucoup de responsables des relations humaines qui pénalisent les "nomades" au lieu de les promouvoir à leur retour, sont autant d'obstacles puissants.



L'ignorance de leurs droits par les citoyens.

La citoyenneté européenne a été instituée en 1992 par le traité de Maastricht. La Commission fait un point périodique de ses progrès. Selon son 5^{ème} rapport, en 2007, 85% des Européens continuent d'ignorer l'existence d'une citoyenneté européenne, et 70% estiment être mal informés des droits qu'ils ont acquis grâce à l'Union. Cette méconnaissance a été confirmée par un sondage *Gallup* effectué pour la Commission (DG Justice, Liberté, Sécurité) en janvier 2008.

Mobilisation aux élections

La participation générale aux élections européennes est passée, en moyenne, de 56% en 1994 à 50% en 1999 et 45% en 2004. Pour ces dernières élections, le taux de participation n'a dépassé les 50% que dans sept Etats membres. Encore trois d'entre eux connaissent-ils le vote obligatoire, tandis que le Luxembourg organise systématiquement ses élections nationales le jour des élections européennes. En revanche, la proportion des résidents étrangers enregistrés pour voter dans le pays de résidence a augmenté, il est vrai à partir d'un départ très modeste : 6% en 1994, 9% en 1999, 12% en 2004. Quant au nombre de candidats à élire, il reste très faible : il a même baissé de 62 en 1999 à 57 en 2004, où 3 seulement ont été élus.

Avenir du système de santé

L'enjeu budgétaire n'est pas négligeable. Malheureusement, la législation européenne sur la coordination des régimes de sécurité sociale actuellement applicable date de plus de trente-cinq ans (1971) !

Voilà dix ans que la Commission a proposé une mise à jour des directives majeures sur les droits sociaux des travailleurs migrants, aboutissant notamment au règlement 883/2004. Mais ce règlement de base n'est pas entré en vigueur, dans l'attente d'un règlement d'application en cours de négociation au Conseil. Le droit de la sécurité sociale, et notamment de la santé, est l'un des domaines où la Cour de Justice européenne s'est montrée la plus audacieuse, en interprétant l'esprit des traités de manière à compenser les lenteurs d'adaptation du droit secondaire de l'Union. - tout citoyen européen a le droit d'aller se faire soigner dans n'importe quel Etat membre ; - si une institution nationale de santé n'est pas en mesure de traiter un patient dans les délais et selon les soins qu'exige son état, elle doit, non seulement l'autoriser à chercher un traitement ailleurs dans l'Union, mais rembourser celui-ci des frais qui auraient été laissés à sa charge dans le pays d'accueil.

Une carte de citoyen européen

Le rapport fait une série de recommandations. Il préconise la création d'un portail électronique unique pour les informations et la désignation dans chaque institution européenne, gouvernement ou administration d'un responsable de la bonne application de la législation européenne.

M. Lamassoure suggère également la création de documents harmonisés à l'instar de la carte européenne d'assurance maladie, qui devrait devenir une véritable carte de sécurité sociale couvrant la protection familiale et la retraite.

Il va jusqu'à émettre l'idée d'une carte de citoyen européen, véritable "passeport juridique" qui tiendrait lieu de carte de séjour, de travail et de sécurité sociale.



Il faudrait aussi décupler selon lui le programme "Erasmus" d'échange d'étudiants, qui ne concerne que 3% des jeunes.

Pour faire sauter les obstacles en matière de coopération judiciaire civile, M. Lamassoure demande une formation européenne des juges et envisage un 28^e régime qui permettrait de choisir entre le droit national et un régime européen optionnel.

"Vis-à-vis de ses citoyens, l'Union européenne a suscité plus de rêves que de projets, plus de projets que de lois, plus de lois que d'applications concrètes. Il est temps de partir des réalités pour concevoir des politiques et des lois plus adéquates, au risque de revoir les projets et les rêves", déclare-t-il.

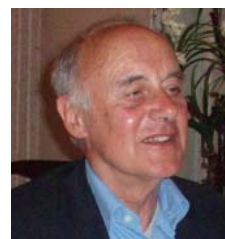
De façon plus générale, un constat se dégage : le système communautaire actuel reste basé sur **un schéma ancien** de la libre circulation des personnes, qui ne concernerait que quelques catégories bien déterminées, et où un citoyen migrerait pour aller travailler ou étudier dans un pays, s'y établir définitivement ou revenir dans son pays d'origine. Or, aujourd'hui, sous l'effet de la libération des frontières, tout le monde circule et pour différentes raisons. Une personne peut s'établir dans un pays, se marier avec un citoyen d'un autre Etat membre, puis migrer dans un troisième pays, et aller passer sa retraite dans un quatrième. Du coup, les situations sont fort diversifiées et complexes : détermination de la nationalité, fiscalité d'application, reconnaissance d'études faites à l'étranger, etc.

Se pose aussi la question de l'information. Le citoyen a tout simplement parfois des difficultés à connaître ses droits, et à savoir où s'adresser. Parmi les différentes recommandations et propositions que fait Alain Lamassoure figure donc le renforcement de cette information aux citoyens.

Ceci n'est qu'un bref aperçu de ce rapport, très riche et intelligemment conçu. Il nous reste à espérer qu'il ne restera pas sans suivi.³

J.-B. Quicheron

- **"No thanks"**
un commentaire sur le référendum irlandais



On pouvait penser qu'avec le traité de Lisbonne, l'Europe avait repris avec détermination sa marche en avant. Une fois de plus un caillou s'est glissé dans sa chaussure et cette fois-ci il est irlandais. L'Eurobaromètre nous apprend que le « non » a eu beaucoup d'adeptes parmi les jeunes, les femmes et les chômeurs alors que les retraités, nos pairs, ont majoritairement voté « oui ». C'est surtout cette désaffection des jeunes à l'égard de l'intégration européenne qui devrait nous donner à réfléchir : cette Europe que plus de 80 % des électeurs irlandais ont plébiscitée lors du référendum sur l'adhésion en 1972 est devenue la mal-aimée des jeunes. Bureaucratique, éloignée de leurs préoccupations, indifférente aux aspirations de leur pays à une identité propre : c'est ainsi qu'ils la voient.

³ Rapport complet : <http://www.alainlamassoure.eu/liens/817.pdf>
Rapport avec les points essentiels : <http://www.alainlamassoure.eu/liens/817.pdf>



La tentation est forte de traiter cette réaction par l'incompréhension, voire par le mépris, comme l'ont fait, dès le résultat de la consultation populaire connu, quelques esprits incapables d'accepter que l'on puisse adhérer à une ligne autre que celle de leur pensée unique. Dans leur arrogance, ils ont traité l'Irlande de « Balkans du Septentrion » ou de « lande maritime tournée vers l'Atlantique ». Nous leur laisserons la responsabilité de leurs propos.

Même si le vote du peuple irlandais nous chagrine, même s'il constitue un nouveau coup de frein dans le processus d'intégration et une grande déception pour beaucoup d'entre nous, nous devons le respecter car il est le résultat d'un processus démocratique. Serions-nous antidémocratiques ? Barroso fut le premier, la mort dans l'âme, à dire devant le Parlement européen qu'il fallait respecter ce verdict...le tout étant de savoir comment. Et le Conseil européen de juin s'est bien gardé de toute prise de position tranchée dirigée contre l'Irlande. Mais il a aussi, et il convient de s'en féliciter, constaté que dix-neuf parlements des Etats membres avaient déjà ratifié le traité de Lisbonne et que le processus de ratification se poursuivait dans d'autres pays : ceci veut dire en langage clair que, pour lui, la voie parlementaire est une démarche démocratique qui doit être respectée elle aussi et que le traité n'est pas mort, tout au moins à ce stade.

Nous espérons, chers lecteurs, qu'il ne le sera pas lorsque vous aurez cet Ecrin entre vos mains. Le choc du référendum sera peut-être un peu amorti d'ici là et les réflexions et tractations sur la meilleure façon de sortir de ce guêpier seront allées bon train. Les jusqu'au-boutistes dont nous parlions plus haut, qui verraient bien l'Irlande sommée de quitter l'Union européenne ont peu de chances d'avoir gain de cause car les moyens juridiques pour donner congé à l'Irlande n'existent pas et son peuple ne souhaite pas quitter l'Union. Une renégociation du traité ne devrait guère avoir davantage de chances car nous savons à quel point l'accouchement de Lisbonne fut douloureux. Que contiendrait d'ailleurs un traité renégocié ? Autre solution : l'Europe à deux vitesses ? Nombreux sont ceux qui en rêvent mais, indépendamment de la quadrature du cercle que serait le fonctionnement d'une telle construction, l'Europe serait, une nouvelle fois, coupée en deux camps susceptibles, à la limite, de devenir des rivaux.

L'orientation qui pourrait s'imposer, à la demande même des autorités irlandaises, est celle d'un nouveau référendum en Irlande, selon le précédent du traité de Nice, d'abord rejeté à près de 54% (notez le parallélisme avec Lisbonne, également rejeté à 54%), ensuite approuvé par quelque 63% des électeurs. Pour être acceptable par les électeurs irlandais, le traité de Lisbonne serait accompagné d'une déclaration ou d'un protocole leur donnant sous la forme de dérogations les apaisements qui sont supposés les satisfaire en ce qui concerne la neutralité de leur pays, l'avortement, la fiscalité ou encore le maintien d'un membre irlandais dans la Commission européenne. La question sera de savoir si ceux d'entre eux qui ont voté « non » en juin 2008 seront disposés à changer d'avis en 2009. Cela est loin d'être sûr et le scénario, quoi qu'en pense un Giscard d'Estaing, présente des risques sérieux. Que ce soit en Irlande ou ailleurs, l'électeur a horreur de la manipulation, il n'aime pas qu'on lui force la main. De nombreux précédents sont là pour en attester.

La survie du traité de Lisbonne n'est donc pas garantie, un autre membre des Vingt-Sept pourrait ne pas le ratifier ou le corps électoral irlandais pourrait le rejeter une deuxième fois. Une nouvelle fois, l'Europe serait alors en crise, incapable de se projeter vers l'avenir et de relever les défis de la mondialisation. Elle continuerait à vivre avec le traité de Nice comme elle l'a fait ces dernières années, peinant à trouver les consensus entre ses vingt-sept Etats membres. Elle pourrait éventuellement, ce qui n'est pas a priori impossible, procéder à l'unanimité à des aménagements institutionnels ponctuels tels que la mise en place d'un service extérieur, la nomination d'un ministre des affaires étrangères ou un meilleur processus de codécision. Mais les principales avancées du traité de Lisbonne appartiendraient au passé. De toute manière, traité de Lisbonne ou pas, une grande politique de communication, relayée par les médias des Etats membres et destinée à rendre l'Union européenne compréhensible pour le citoyen, sera plus nécessaire que jamais. C'est aussi cette absence de l'Europe dans les médias nationaux qui explique la désaffection des citoyens.

Daniel Guggenbühl



- **Un grand Européen nous quitte, Bronislaw Geremek**



Nous, qui sommes encore fort tournés vers l'Europe de l'Ouest, avons tendance à oublier que derrière le rideau de fer, de grandes personnalités ont marqué de leur sceau le cours de l'histoire. Bronislaw Geremek, qui vient d'être victime d'un accident de la route en Pologne, est de ceux-là.

Rien ne le prédestinait nécessairement au destin qu'il a finalement connu. Fils de rabbin, il était né à Varsovie le 6 mars 1932 dans le ghetto de Varsovie où il a grandi. Il s'échappe avec sa mère en 1943 alors que son père meurt à Auschwitz. Rescapé de l'holocauste, il adhère en 1950 au parti communiste polonais. Lorsqu'il revient à Varsovie, il étudie l'histoire et devient spécialiste de l'histoire du Moyen Âge. Francophone, diplômé d'histoire de Varsovie, Bronislaw Geremek avait étudié à l'École pratique des hautes études à Paris et était devenu directeur du «Centre de civilisation polonaise» de l'université de Paris, entre 1960 et 1965. Il avait acquis une réputation mondiale grâce à ses travaux sur l'exclusion et la pauvreté dans l'Europe du Moyen Âge et se définissait lui-même comme un historien social. Préoccupé par le devenir de l'Europe, il pensait que le social pouvait être ce domaine sur lequel elle se bâtirait.

Il deviendra un des acteurs majeurs du mouvement anticommuniste polonais, Solidarité. Il fut aussi ministre des Affaires Etrangères de Pologne avant d'être élu membre du Parlement européen en 2004.

C'est en 1968 qu'il rompt avec le communisme, car il est choqué par l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du Pacte de Varsovie, dont la Pologne est membre. Déjà l'invasion de la Hongrie en 1956 avait ébranlé ses convictions communistes. Il rompt avec le parti et se réfugie dans ses travaux d'historien. Il deviendra médiéviste de renommée mondiale.

Dès la fin des années 1970, il fut membre actif de l'opposition clandestine au régime communiste de la Pologne d'alors. Comme d'autres intellectuels, il rejoint en 1980 les grévistes du chantier de Gdansk, berceau du mouvement Solidarnosc. D'abord incarcéré pendant un an, au moment de l'établissement de l'état de siège par la junte militaire de Jaruzelski en 1981, il est à nouveau emprisonné en 1983. Bronislaw Geremek subit à partir de ce moment-là les tracasseries de la police secrète. En 1983, il fait deux mois de prison préventive. Il est chassé de son université et accusé d'espionnage au profit des États-Unis, puis d'appartenance à une organisation illégale, Solidarnosc. Le syndicat se méfie de lui : la fronde anti-intellectuels l'empêche d'être élu membre à part entière de la direction.

Lorsqu'il est enfin libéré avec d'autres prisonniers politiques, il s'engage à nouveau dans des activités clandestines, contribuant ainsi à la chute du communisme en 1989. Son pragmatisme et son sens du compromis lui permettront de parvenir à un accord historique prévoyant un partage du pouvoir. En 1989, lors de négociation de la Table ronde entre le gouvernement et Solidarnosc, il est l'un des principaux médiateurs. Sa connaissance du Parti, qu'il a fréquenté de l'intérieur pendant dix-huit ans, lui est précieuse pour piloter un processus sans précédent aux conséquences historiques considérables.



Il est alors l'un des architectes du nouveau régime politique de la Pologne. Elu député à la diète polonaise, président de plusieurs commissions parlementaires et co-fondateur de l'Union Démocratique, il devient ministre des Affaires étrangères de 1997 à 2000. La Pologne rejoint l'OTAN alors qu'il est en fonction et elle fait un grand pas en avant vers l'adhésion à l'Union Européenne, qui sera effective en 2004.

« Je fais partie de ceux qui croient en la force des idées et des institutions européennes » avait-il encore déclaré la semaine dernière, lors de sa dernière session plénière au Parlement en juillet 2008. La mort l'a surpris alors qu'il travaillait, comme co-auteur, sur un livre intitulé « Visions de l'Europe ».

La nécessité d'une Europe politique était pour lui tellement évidente que la crise institutionnelle ouverte par l'échec de la Constitution lui inspirait cette réflexion : «Après avoir fait l'Europe, nous devons faire maintenant les Européens. Sinon, nous risquons de la perdre». Il était extraordinairement brillant et, en même temps, très simple. Capable d'écouter avec chaleur et patience n'importe qui lui parler de ce qu'il connaissait mieux que personne. Et tellement compétent qu'il rendait accessibles à tous les méandres les plus complexes de l'histoire et de la politique.

Les yeux bleus pétillants, la pipe entre les dents, la veste en tweed, Bronislaw Geremek était un habitué des conférences, des colloques et des émissions télévisées. On se le disputait parce qu'il était l'intellectuel européen par excellence, un grand humaniste, un de ces personnages hors du commun qui, depuis Montesquieu, jalonnent l'histoire de notre continent.

L'Europe et la Pologne ont perdu un grand connaisseur et défenseur de la démocratie.

Que ce soit sur la scène politique polonaise, européenne ou internationale, Bronislaw Geremek a toujours défendu avec sagesse mais sans relâche les mêmes valeurs: démocratie, liberté, justice, pour un monde sans guerre et sans prisons politiques.

J.-B. Quicheron

- **L'Europe peut-elle être plus démocratique ?**



Le «non» au référendum irlandais semble confirmer l'impression que, dès qu'on leur demande leur avis directement, les opinions publiques européennes manifestent leur méfiance et même un certain ressentiment vis-à-vis de l'Europe et de ses institutions. Comme l'a dit Bronislaw Geremek avant sa mort : «L'Europe vit un moment de crise de légitimité et de foi». Selon Ramses 2008, sur la base de l'Eurobaromètre, «le décalage entre l'attente de l'Europe qu'expriment les opinions publiques et la réalité de l'Europe telle qu'elle se construit à l'heure actuelle mine l'idéal européen» (p.79): les Européens veulent majoritairement une Europe qui mène une politique étrangère et de sécurité plus active et une politique économique bien plus efficace dans la mondialisation, qui protège mieux les droits sociaux et l'emploi.



Pour Paul Magnette, ancien Directeur de l'Institut d'Etudes Européennes de l'ULB, l'Europe souffre aussi d'être dans un «entre-deux incertain»: elle ne sera jamais un Etat mais prétend en même temps exercer des compétences qui les dépassent. Les Européens auraient encore du mal à s'approprier cette organisation et ce malaise, dont on ne connaît pas l'issue, risquerait de durer.

De plus, l'Europe défendrait mal les intérêts des Européens : les intérêts des Etats membres, surtout maintenant à vingt-sept, peuvent en effet être différents ou même opposés sur certaines questions ; les compromis atteints ne prennent alors pas suffisamment en compte les intérêts de certains d'entre eux, par exemple dans la négociation du cycle de Doha à l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces conflits peuvent bloquer le processus de décision européen, conduisant une partie de l'opinion publique européenne à penser qu'il n'y aurait rien à attendre de l'Europe.

Certaines nouvelles peuvent d'autre part nourrir l'inquiétude des Européens: ainsi la Commission a-t-elle publié en juillet 2008 un rapport sur la Bulgarie dénonçant «les connexions présumées entre une partie de la classe politique, le monde des affaires et le crime organisé » et gelant une partie des aides européennes (800 millions d'euros) ; on ne peut qu'être satisfait d'une telle attitude tout en se demandant, avec d'autres, si l'entrée de la Bulgarie dans l'Union n'a pas été prématurée. Un sondage récent montre que la population bulgare n'a pas davantage confiance dans ses propres institutions.

En dépit des efforts fournis par la Commission et le Parlement, l'Europe peine quelquefois à se faire comprendre. Un exemple : en avril 2008, le médiateur européen a rendu son rapport ; plus du quart des plaintes ont trait à un manque de transparence des institutions européennes ; c'est la Commission qui fait l'objet du plus grand nombre de plaintes ; M. Nikofofos Diamantouros, le médiateur, regrette les cas «où les institutions refusent de se soumettre à mes recommandations ... Le coût de ce refus est une perte de confiance des citoyens européens».

A l'inverse, la Commission vient de lancer une consultation publique sur les suites à donner au Protocole de Kyoto sur le changement climatique ; tout un chacun peut y participer ; comme l'a dit à cette occasion le porte-parole du Commissaire Stavros Dimas : «Cette consultation publique est un processus normal déjà employé par la Commission.... ». Un exemple à suivre, pour autant que le plus grand nombre en soit informé et que l'influence des lobbies, groupes de pression et experts de toutes sortes soit subtilement équilibrée.. (voir site «consultation» dans IntraComm).

Par ailleurs, le débat entre partisans des avancées économiques et ceux des progrès sociaux, même s'il n'est pas aussi tranché, est toujours vif. Pour Notre Europe, le think-tank de Jacques Delors, il y aurait justement lieu de s'inquiéter de l'approche minimaliste de l'Europe sur les questions sociales. En effet, en dépit d'avancées sur ces questions, beaucoup reste à faire (projets de directive sur la durée du travail, sur les droits des travailleurs intérimaires, sur le comité d'entreprise européen).

Or, les défis sociaux actuels sont communs à tous les pays européens: la globalisation, le vieillissement de la population, l'impératif du développement durable; et même si les politiques sociales restent du domaine des Etats membres, un rôle d'impulsion et de coordination est nécessaire dans ce domaine, que seule l'Europe peut jouer. Et l'absence de l'Europe dans des avancées sociales peut aussi nourrir une certaine méfiance vis-à-vis de celle-ci. La stratégie de Lisbonne sur le développement et l'emploi comporte un volet social, il ne faut pas l'oublier. La Présidence française a d'ailleurs senti le problème, comme vient de l'écrire M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes : «L'affirmation des valeurs européennes face



aux dérives du capitalisme passe par une relance de la dynamique sociale à partir des propositions de la Commission sur le nouvel agenda social».

En même temps, beaucoup d'Européens ne perçoivent pas à leur juste valeur les effets souvent positifs des politiques européennes, comme l'existence de l'Euro par exemple. Cette méconnaissance à courte vue, ou ce manque d'intérêt, peut nourrir l'impression que l'Europe n'est pas démocratique. Et pourtant, par bien des côtés, les institutions européennes le sont davantage que les systèmes nationaux. Ce qui ne veut pas dire que l'Europe aurait la capacité de faire naître ou de consolider la démocratie à ses portes, au Kosovo par exemple.

En réalité, le destin de la démocratie européenne se joue non seulement au Parlement Européen mais d'abord à l'intérieur de chaque Etat membre. C'est à ceux-ci qu'il revient en premier lieu de présenter et de discuter les aspects positifs des politiques que les gouvernements ont eux-mêmes adoptées à Bruxelles, quand il y en a et quand ils les appliquent. Une avancée démocratique de l'Europe devrait donc passer par l'action valorisante et explicative des institutions nationales auprès de leurs propres populations. N'est-ce pas précisément ce qui a peut-être manqué de la part de Dublin lors du référendum irlandais ?

Jean-Pierre Dubois

❖ Le saviez-vous ?

- **Information, information, quand tu nous tiens....**



Si notre cher *Ecrin* nous apporte régulièrement une foule d'informations les plus diverses, il existe un autre "magazine" destiné lui aussi à vous tenir au courant de l'actualité. Il s'agit du *site internet* de la section Belgique <http://www.aiace-be.eu>



N°43 Juillet - Août - Septembre 2008



Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE

Si le papier a l'avantage d'être disponible en permanence, de pouvoir être précieusement rangé et archivé, et de vous offrir à la demande une réponse ou une information répertoriés, donc de viser une certaine pérennité, le site est davantage orienté vers la souplesse puisqu'à tout moment (ou presque! selon la disponibilité de l'administrateur...), il peut être adapté, modifié ou complété.

Ecrin et *site* sont donc complémentaires. La preuve ? Vous trouverez sur le *site* le sommaire de *l'Ecrin* des dernières années !



Mais fondamentalement, qu'est-ce qu'un site sur l'internet?

Sans vouloir entrer dans d'inutiles détails techniques, un site (= un ensemble de pages, d'illustrations, ... constituant un contenu comme pour une revue ou un livre),

- c'est d'abord et surtout un ordinateur sur lequel il sera préparé...
- c'est un *webmaster*, (francisé en *webmestre* -ou pour les fantaisistes en *webmaestro-*, ou encore en *administrateur*);
- c'est ensuite une information structurée, répartie en chapitres, centres d'intérêts, pages, illustrations (images fixes ou animées) ou audio;
- c'est enfin et surtout ce qui fait l'intérêt de l'internet, des possibilités infinies de créer des liens entre pratiquement chacun des éléments, qu'ils soient dans le site ou extérieurs au site.

Mais, un contenu (quelle qu'en soit la nature) ne peut pas être affiché en l'état sur l'internet; en effet, il doit être codé; et c'est ainsi qu'il faut

- un logiciel spécial (du genre *wysiwyg*⁴) qui va aider l'administrateur à organiser l'information et la traduire dans un langage informatique **codé** que l'internet va véhiculer;
- ou que l'administrateur lui-même, qui connaît les langages idoines, écrive toute l'information en langage codé avant de la publier.

Ces méthodes ont leurs avantages propres et sont finalement complémentaires: l'ébauche de site est créée par le logiciel, et l'administrateur met ensuite "les mains dans le cambouis" et adapte chaque page à sa guise.

Mais ce n'est pas tout ! Car lorsque le site est créé (ou simplement mis à jour) sur l'ordinateur de l'administrateur, il faut en transférer le contenu sur le *réseau*.

Pour cette opération, deux éléments sont essentiels:

- un serveur, qui est un ordinateur basé dans une société qui sert d'interface avec le réseau, et qui loue des espaces organisés à toute personne souhaitant s'afficher sur l'internet⁵;
- un logiciel spécial (ftp⁶) qui affiche sur l'ordinateur de l'administrateur tout le contenu du site sur le serveur, et permet ainsi d'ajouter, compléter, modifier ou retirer les informations.

C'est alors que le site est *à jour* et consultable par tous en tous points du globe, à moins que certaines parties réservées ne soient protégées par un mot de passe.

⁴ =*what you see is what you get*, ce qui se traduit littéralement par *ce que vous voyez sur votre écran est ce qui sera affiché sur l'internet*

⁵ NB : votre *fournisseur d'accès à l'internet* (*fai* ou *ISP Internet Service Provider* en anglais) vous octroie généralement un espace non négligeable compris dans le prix de votre abonnement

⁶ *file transfer protocol* ou *protocole de transfert de fichiers*



Les internautes peuvent alors butiner...

Toutefois, le logiciel que vous utilisez pour butiner sur la toile (et qui permet de décoder l'information afin d'afficher le site en clair sur votre ordinateur) peut varier (*Internet Explorer, Firefox, Opera, iCab, Safari, etc.*). En principe, mais en principe seulement, tous interprètent le langage de codification de la même façon. Ce langage s'appelle *html*⁷.

Toutefois, l'internet n'est pas une société organisée, mais un simple système d'interconnexion d'ordinateurs (*sans doute des millions!*) entre eux (*bref, le téléphone mais en plus complexe...*).

Même si en principe, tout le monde utilise le même langage, la discipline n'y règne pas... Et ce serait une vraie jungle si certains groupements techniques⁸ n'avaient essayé d'y mettre un peu d'ordre en proposant des conventions de codification.

Ces règles ou conventions s'adaptent donc régulièrement pour suivre l'évolution des technologies d'affichage, car, en effet, des premiers sites statiques du début de l'internet aux sites très "animés" et interactifs d'aujourd'hui, beaucoup de choses ont changé.



Malheureusement, pour des raisons parfois économiques (*concurrence*), certains jouent encore cavaliers seuls en dérogeant aux conventions généralement acceptés.

Et les logiciels utilisés pour butiner ne s'y retrouvent plus... Certes, eux aussi sont mis régulièrement à jour, mais parfois trop lentement.

Ne vous étonnez donc pas si vous êtes des "fanas" de l'internet de constater que telle ou telle page "plante" votre logiciel (et parfois même votre ordinateur) ou n'affiche pas correctement ou complètement son contenu. Souvent, une mise à jour de votre butineur suffira à pallier l'inconvénient.

Mais la puissance ou l'âge de votre machine¹⁰ ou de son *OS*⁹, la mémoire vive (*RAM*¹⁰) insuffisante, sont parfois aussi causes de déboires. Là encore, des mises à jour peuvent régler la question, mais à condition de passer à la caisse !!!

Le souci d'un administrateur est de créer un site agréable, vivant et aussi complet et à jour que possible, mais en tenant compte de la forte diversité des internautes (et de leurs équipements), certains étant très versés en la matière, d'autres pas du tout.

⁷ *HyperText Markup Language* ou langage de balisage de texte, ce qui permet de créer des hyperliens entre divers éléments

⁸ comme par exemple l'W3.org

⁹ Operating System, ou système d'exploitation, son moteur en termes simples, tels que Microsoft Windows ou Vista, MacOS, Linux, etc.

¹⁰ random access memory, utilisée par la machine pour y stocker des informations provisoires



N'étant qu'un amateur en cette matière, il y a gros à parier que des erreurs ou des pannes se rencontrent sur notre site! Puis-je compter sur vous pour me les signaler?

Michel TAMIGNIAUX
Administrateur du site de l'AIACE-Belgique
<http://www.aiace-be.eu>
webmaestro@aiace-be.eu

- **Une prise en charge pour tous ?**

Santé - Réponse du PMO à Mme Adrienn Gruber, "Une prise en charge pour tous ?"

source: IntraComm courrier des lecteurs.

</home/life/courrier/articles/2008/jun/1214225402.shtml>

Madame,

Dans votre courrier, vous évoquez la question de la prise en charge en cas d'hospitalisation ainsi que celle relative aux accords / conventions conclus avec certains hôpitaux.

Dans ce contexte je tiens à souligner que les prises en charge ne se limitent pas aux hôpitaux avec lesquels le RCAM (Régime Commun d'Assurance maladie) a signé une convention tarifaire. Il n'existe donc aucune exclusivité et vous avez une totale liberté de choix en la matière.

Tous les jours, les trois Bureaux liquidateurs du RCAM reçoivent de très nombreuses demandes de prises en charge de la part des affiliés résidant dans les 27 Etats membre, mais aussi en dehors de l'Union européenne. Je peux vous assurer que tout est mis en œuvre pour que les hôpitaux acceptent nos lettres de prise en charge, même dans les cas où ils n'ont pas encore eu l'occasion de traiter avec le RCAM auparavant.

En ce qui concerne plus particulièrement les conventions tarifaires, leur existence a certes une influence sur le montant facturé au titre du séjour hospitalier. Mais ceci a une incidence limitée pour les affiliés dans la mesure où les frais de séjour sont remboursés à 85% ou à 100 % en cas de maladie grave reconnue et ceci sans aucune limite de remboursement. En outre, si après ce remboursement, il y a des frais restant à charge qui dépassent 50 % du traitement de base ou de la pension de l'affilié, celui-ci a droit à un remboursement spécial complémentaire selon les dispositions prévues à l'article 72 §3 du Statut.

Quant aux conventions actuellement en vigueur, celles-ci se trouvent sur les pages de l'assurance maladie du site PersAdmin - IntraComm. En liaison avec les Bureaux liquidateurs, le Bureau Central du RCAM envisage la mise en place d'un nouveau cadre de conventionnement plus large et plus étendu, ce qui devrait permettre d'accroître sensiblement le nombre d'établissements conventionnés avec le RCAM.

Dominique DESHAYES / directeur du PMO (27/6/2008)



- **BAZAR DE NOEL - COMMUNIQUE DE PRESSE**

Bruxelles, septembre 2008

C'est le **samedi 29 novembre 2008** qu'aura lieu le traditionnel Bazar de Noël de l'Association Femmes d'Europe a.i.s.b.l. à l'Espace Beaulieu. L'ouverture de cette édition, la 32^{ème} du nom, sera donnée à 10h.

Le Bazar est la plus importante manifestation organisée par l'Association en soutien de ses œuvres de charité à travers le monde. Plus de 6.000 personnes y sont attendues pour visiter les stands et échoppes des pays de l'Union Européenne et d'ailleurs et découvrir leurs produits typiques

Aux traditionnels cadeaux tels faïences, maroquinerie, bijoux, pulls, décoration de Noël s'ajoutent les stands dédiés aux mets préparés maison, aux livres en toutes les langues et à la brocante.

Le restaurant ouvert de 11h30 à 14h30, la cafétéria viennoise et un bar à tapas proposent toutes les spécialités d'Europe et d'ailleurs.

Le Bazar se clôture par une grande Tombola qui, en raison de la qualité de ses lots, remporte toujours un immense succès.

**L'édition 2007 a apporté un bénéfice d'environ 140.000 €
Toute la marchandise en vente est l'objet d'une donation de la part de divers sponsors de l'Association.**

Tous les bénéfices sont distribués au profit des projets humanitaires de l'Association.



Info

samedi 29 novembre 2008 de 10h00 à 18h00, à l'Espace Beaulieu
9, avenue de Beaulieu- 1160 Bruxelles -
tél. 02 – 660 56 96

www.assocfemmesdeurope.org
Entrée gratuite - Pièce d'identité
Tombola: tirage à 16.30. Prix de chaque
billet 2,50 €

Contact:

Anne Saillez
Vice-Présidente Manifestations -
Association Femmes d'Europe (a.i.s.b.l.)
+32 2 660 56 96 –
manifestation@assocfemmesdeurope.or



La Fondation de L'Union Dramatique et Philanthropique (UDP) de Bruxelles a été créée en 1867 à l'initiative de quelques amis philanthropes et amateurs de théâtre, transfuges du cercle Grétry. C'est une compagnie théâtrale non professionnelle placée "sous le Haut Patronage Royal" qui promeut un théâtre de qualité. Elle nous a transmis son programme.



Saison 2008 - 2009

142ème saison

Ferdinando

Annibale Ruccello

1870, tout semble immuable dans cette villa délabrée des environs de Naples où s'est retirée du monde la baronne Clotilde avec Gesualda, une cousine pauvre qu'elle martyrise. Seul souffle de vie, la visite quotidienne du curé du village, cultivé mais pervers.

Un huis clos entre trois personnages troubles, pétrifiés dans leurs habitudes et leurs mesquineries. Soudain, arrive le neveu, Ferdinando, l'ange providentiel, souffle de vie, qui va s'immiscer dans cette intimité figée, séduire les deux femmes et le curé et tout ébranler. Ange ou démon ?

Œuvre baroque à plusieurs niveaux, ce chef-d'œuvre de la comédie napolitaine sur la fin d'une époque et la naissance d'une nouvelle symbolisée par Ferdinando joue avec l'illusion, les apparences trompeuses et la confusion des valeurs. A ne pas manquer.

Octobre-novembre 2008

20h: vendr 31, sam 1^{er},
mer 5, jeu 6, vendr 7, sam 8
15h: sam 1^{er}, dim 2, sam 8.

Salle Molière, Espace Maurice
Carême Rue d'Aumale, 2
1070 Bruxelles

Réservations :
www.udp.be ou

0472 01 32 02 lundi, mardi, jeudi
de 17h30 à 19h30

En dehors de ces permanences, un
répondeur enregistrera votre message
dont le suivi sera assuré.

Tarif AIACE : 7 € (code à
mentionner : "AIACE" au
moment de la réservation)

L'Emission de Télévision

Michel Vinaver

*Grand Prix du Théâtre en
2006 pour l'ensemble de son
œuvre.*

Deux cadres éjectés de leur
entreprise sont démarchés par
une équipe de télévision pour
illustrer la condition de
chômeur sur le plateau d'un
reality show.

Qui deviendra le héros d'un
soir ? Mais voilà que l'un des
deux est assassiné. Qui a tué ?

Une intrigue policière et
romanesque doublée d'une
satire mordante pleine
d'humour sur la déontologie
de la profession journalistique
et sur le pouvoir des médias,
une observation critique des
plus aigües de deux univers
sans pitié : l'entreprise, les
restructurations, le chômage
et le pouvoir des médias.
Captivant et des plus
contemporains.

Février 2009

20h: vendr 13, sam 14, mer 18,
jeu 19, vendr 20, sam 21.
15h : sam 14, sam 21.

Centre Culturel Jacques Franck
Chaussée de Waterloo, 94
1060 Bruxelles

Frou-Frou Les Bains

Patrick Haudecoeur

*Molière du meilleur spectacle
musical 2002*

Frou-Frou Les Bains, station
thermale réputée, attend
fiévreusement les premiers
curistes de la saison.

Catastrophe ! Suite à un
incident technique, l'eau vient
subitement à manquer. C'est la
panique.

Le burlesque est à l'honneur
dans cette parodie d'opérette
française où se télescopent des
quiproquos déliants mêlant
des personnages complètement
déjantés, de la dépressive à la
nymphomane en passant par
l'employé gaffeur, tous pris
dans un enchaînement infernal
de situations cocasses, le tout
baignant dans un style musical
émaillé de chansons connues et
un final aussi inattendu
qu'irrésistible.

Frou-Frou Les Bains, un
établissement que nous vous
invitons à fréquenter pour une
cure super-vitaminante où le
rire aux larmes constituera la
meilleure des thérapies.

Mai 2009

20h : vendr 8, sam 9, mar 12,
mer 13, jeu 14, vendr 15, sam 16.
15h : sam 9, dim 10, sam 16.

Petit Théâtre Mercelis
Rue Mercelis, 13
1050 Bruxelles



Die Deutsche Theatergruppe in Brüssel teilt uns folgendes mit:

Deutsche Theatergruppe der EU

Libschaften

ausgewählte Einakter von Curt Goetz

mit

Lars Albath, Uschi Batscheider, Christine Broichhagen, Peter Frei, Paco García Hurtado,
Ulrich Haarmann, Klaus-Holm Halberstadt, Dominique und Konstanze Hanreich,
Uschi Krampe, Jörg Pockrandt, Albert Strub und Hanne Witters
Regie: Konstanze Hanreich

Die Taube in der Hand



Falling

Das Kische

Das Märchen

20.- 21. und 22. November 2008 um 20.00 Uhr
23. November 2008 um 15.00 Uhr

in der ‚Bosuil‘ in Jezus-Eik (hinter der Kirche), 3090 Overijse, Witherendreef 1,
Bus: De Lijn 341/344/348/349 H. Debroux – Overijse Jezus-Eik Kerk
Eintritt 12,- € / Schüler und Studenten 8,- € , Vorverkauf ab 3. November:
Tel. 02/633.26.69 oder 02/295.28.59 – e-mail: DT.Karten@gmail.com



❖ Contributions des lecteurs¹¹

- *A propos de l'article consacré au programme ESPRIT dans l'Ecrin n° 41*

L'ESPRIT de suite,

Dans son n° 41 de janvier 2008, l'ECRIN avait publié un article sur les 25 ans du lancement du programme de recherche ESPRIT relatif aux Technologies de l'Information et suggéré de célébrer cette «success story» d'une façon appropriée, en faisant appel, les cas échéant, à quelques «anciens» disponibles et prêts à collaborer.

Nous venons d'apprendre que cette idée a eu une suite, et que la DG Société de l'Information et Medias est en train de réaliser un film sur les 25 ans de recherche européenne dans les Technologies de l'Information et des Télécommunications, avec des interviews aussi de plusieurs «anciens», y compris M. Davignon, comme l'ECRIN l'avait suggéré.

Ce film devrait être ensuite projeté à l'occasion de différentes manifestations en Europe et, en particulier, à la Conférence annuelle sur les TIC qui aura lieu à Lyon fin novembre.

Giangaleazzo Cairoli

P.S.: pour fêter les 25 ans les Anciens de la DG XIII/INFSO envisagent d'organiser une réunion conviviale fin novembre, début décembre. Les intéressés sont priés de se manifester auprès de Mme André Delmeiren : delmeiren-thonet@skynet.be".

- *A propos du Traité de Lisbonne (courrier des lecteurs de Commission en Direct)*

Readers' reactions - The Mystery of the Lisbon Treaty'

May I suggest that when they are on their holidays somewhere in l'Europe profonde or elsewhere in the big wide world, all Commissioners should read the Lisbon Treaty in full (i.e., all 388 pages in the English language edition of consolidated versions, protocols, annexes, declarations and tables of equivalences) with a view to finding a) where the body of the Treaty is to be found and b) where the major body parts are to be found?

And when they come back from their holidays, each of them should have summarised their findings on one sheet of paper and, at the first meeting of the Commission in September, discuss their findings to determine if they agree where the body and the major body parts of the Treaty are to be found? If they do not agree, maybe they should ask Sherlock Holmes, Maigret, Hercule Poirot or a modern equivalent to solve the mystery?

Peter Lennon / Former Adviser, European Commission (27/6/2008)

¹¹ Le contenu des contributions des lecteurs n'engage pas la rédaction de l'Ecrin. Ces textes sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.



- *A propos d'un ouvrage relatif à l'Europe*

M. Dieter Frisch ex-Directeur Général pour le développement a publié un rapport intitulé "La politique de développement de l'Union Européenne," un regard personnel sur 50 ans de coopération internationale. Ce livre est paru chez ecdpm à Maastricht sous le nom "rapport ECDMP 15", qui est envoyé gratuitement sur demande. Mail adresse info@ecdpm.org

Message transmis par Ursula Thiele

- *A propos de cours sur l'archéologie et l'histoire de l'art*

Mme Brigitte Coppé, fille de l'ancien Commissaire Coppé, nous a transmis une demande d'information de nos membres relative à l'organisation de cours d'archéologie et d'histoire de l'art susceptibles d'intéresser nos membres.

Il s'agit de cours accessibles tant à des étudiants réguliers qu'à des auditeurs libres et qui portent sur l'archéologie et l'histoire de l'art. Le corps enseignant est constitué de professeurs appartenant aux universités ou aux grandes institutions scientifiques de Belgique.

Ces cours ont une durée de 10 ou de 20 heures. Ils se donnent d'octobre à mai, les après-midi du mardi au vendredi. Les locaux sont situés dans les Musées royaux d'histoire et d'art, 10 Parc du Cinquantenaire, 1000 Bruxelles.

Le programme peut être envoyé sur demande : téléphone 02 736 10 73 (pendant les périodes de cours), courriel : info@art-histoire.be Le site www.art-histoire.be donne également toutes les informations utiles comme le programme et les droits d'inscription.

- *A propos d'une exposition de peinture*

Mardi 22 juillet 2008

Message de Madame Karin Loi-Thess

Je suis une ex-fonctionnaire de la Commission et du Parlement européen à la retraite. Je souhaiterais que **vous puissiez mentionner dans votre Bulletin mon exposition personnelle de peinture qui aura lieu en octobre 2008 à la galerie Derapages, Bruxelles.**

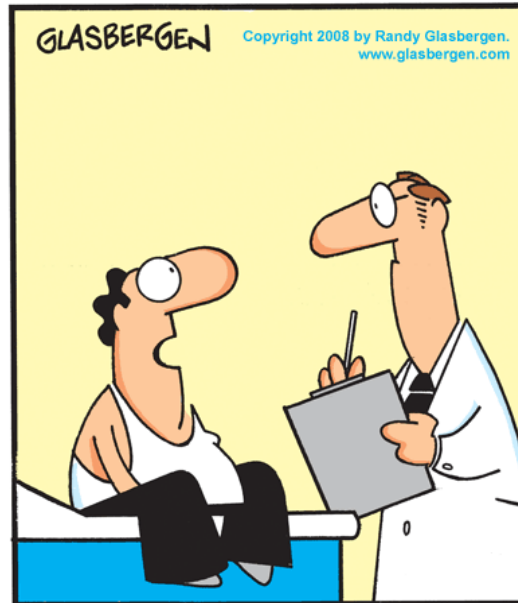
J'ai eu l'occasion de lire des petits reportages sur les activités d'anciens fonctionnaires dans vos numéros antérieurs. Mon site Web www.karinloi.net donne un aperçu de mon travail de peinture.

Au-delà de mon cas personnel, cela peut illustrer aussi que la créativité n'est pas nécessairement liée à l'âge, qu'une passion se maintient et que l'activité artistique et l'activité tout court rend la vie bien intéressante. Personnellement, je suis même d'avis que l'on peut vieillir bien différemment aujourd'hui et qu'il serait nécessaire d'examiner de plus près les clichés existants



sur les «moins jeunes ». Ce serait bien aimable de m'informer sur une possibilité et sur des délais éventuels.

❖ **Rions un peu**



Manger moins et faire plus d'exercice ! Vous n'avez pas un régime un peu plus moderne ?



Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Composition du Conseil d'administration

Président	André Vanhaeverbeke	
Vice-présidents	Thérèse Detiffe	Culture et loisirs
	Philippe Loir	Entraide sociale
Secrétaire	Mari-Carmen Perez	
Trésorier	Gilbert Lybaert	Finances, gestion des effectifs
	Louis Bellemin	Association des Anciens des Services Extérieurs (AASEC)
	Margarethe Braune	Informatique
	Giangleazzo Cairoli	Affaires juridiques et Correspondant Assurances
	Ian Collisson	Évaluation des maisons de repos
	Yvette Demory	Culture et loisirs
	Jean-Bernard Quicheron	Communication (Écrin)
	Robert Schochaert	Affaires sociales
	Ludwig Schubert	Dossiers statutaires
	Eliane Van Tilborg	Projet de maison de repos

Représentants au Conseil d'administration international

Titulaires	André Vanhaeverbeke Ludwig Schubert	Suppléants	Thérèse Detiffe Philippe Loir
-------------------	--	-------------------	----------------------------------

Présence au secrétariat

Le matin (de 9h30 à 12h30)

<u>Lundi</u>	Yvette Demory Thérèse Detiffe Gilbert Lybaert Mari-Carmen Perez
<u>Mardi</u>	Jeannine Devos Maria Teresa Petrillo
<u>Mercredi</u>	Thérèse Detiffe Elisabeth Haelterman Gilbert Lybaert
<u>Judi</u>	Yvette Demory Betty Muller Maria-Carmen Perez
<u>Vendredi</u>	Yolande Simeone



Le Conseil d'administration

Le Président est présent le lundi après-midi
et le jeudi matin

